

République Française

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Absents : 3

Exclus : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

SEANCE DU 4 Avril deux mil vingt-trois

Date de convocation : 29 mars 2023

Date d'affichage : 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **4 avril à 20 h 00**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

Présents : PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BOILEAU Pierre, BRICAUD Maryline, CHOMEL Lionel, KLEIN Aurélie, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, RIGOLLET Maryse, THIEVON Yves, THOMAZET Fabien,

Absents Excusés : Mme BOBAND Céline, Mrs ROSSI Jean-Yves, HOWSE Willy,

Secrétaire de séance : Mme MARTEL Anne

OBJET : Affectation du résultat
D'exploitation de l'exercice 2022
Budget Communal

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022
le **4 avril 2023**, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent d'exploitation de **159 358,08 €**

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

N° 2023-12

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022	
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de Fonctionnement au 31/12/2022 Excédent Déficit	159 358,08 €
(A) EXCEDENT AU 31/12/2022 - exécution du virement à la section d'investissement - Affectation complémentaire en réserves C /1068 - Affectation à l'excédent reporté C/002 (report à nouveau créditeur) - Affectation CCAS	159 358,08 € 0,00 €
(B) DEFICIT AU 31/12/2022 - Déficit à reporter	

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20230404-delib2023-12-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission en
Préfecture le **11 avril 2023**

Publication le **12 avril 2023**
Le Maire

- **ADOpte**, à l'unanimité, l'affectation du résultat pour le budget
Communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme

Le Maire

Pascal PAIN

